



Secteur social et médico-social

Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965

**COMPTE RENDU CGT de la COMMISSION PARITAIRE de NEGOCIATION du 21 MARS 2018**

**Présents :** UNISSS, SISMES, CGT, FNAS-FO, CFDT

**Absents :** CGC-PME

**Excusés :** SUD

**1 / En début de séance, une DECLARATION est faite de la part des employeurs (UNISSS) portant notamment sur :**

- la fin de la non opposabilité
- les grilles impliquant des salaires au-dessous du SMIC
- le regroupement des conventions collectives qui aura immanquablement un coût
- le délitement du secteur par étranglement financier.

Ce texte a été déposé à la Conférence salariale de février 2018 et auprès d'organes de presse.

**2 / Le relevé de décisions de la CNP de janvier 2018 est adopté.**

**3 / Conférence salariale de janvier 2018.** Le taux d'évolution s'élèvera à 0,2 % pour la CCNT de 1965.

**Propositions de la CGT lues en séance :**

*« Constatant la faiblesse de l'enveloppe accordée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, la CGT souhaite que l'effort porte essentiellement sur la politique salariale.*

*Lors du « toilettage » de la convention et plus particulièrement des grilles salariales, un effort avait porté sur le groupe A afin que les plus bas salaires ne soient pas au-dessous du SMIC.*

*Pour un souci d'actualisation, la grille des cadres (principalement des directeurs) a été ré-évaluée.*

*A cette occasion, en 2015, la Commission avait proposé d'effectuer une ré-évaluation des grilles C et D. Ce travail n'a jamais été réalisé. La CGT demande pour que cela soit fait en 2018. »*

La proposition CFDT va dans le même sens général et porte davantage sur un travail autour de la longueur de carrières.

L'UNISSS propose une revalorisation d'1 point sur les pieds de grilles C et de 6 points pour les groupes A et B. Les répartitions de ces revalorisations dans les grilles restent à discuter. La réflexion est renvoyée auprès de chaque organisation syndicale.

**Sur la restructuration des branches.** Le secteur médico-social est ciblé comme exemple en ce domaine. L'échéance de l'été 2018 est évoquée. NEXEM a refait une demande pour rencontrer l'UNISSS.

La question de la création d'un *Observatoire* mentionné dans l'avenant sur le dialogue social proposé en 2017 est abordée... Jusqu'à aujourd'hui, la CGT y était défavorable mais la réflexion reste ouverte en considération de la perspective de fusion des conventions collectives...

**Avenants n° 1 et 2 – 2018 portant sur la complémentaire santé, signés en janvier 2018.** Aucune nouvelle sur leur agrément ; en revanche, l'avenant sur l'augmentation du point a été agréé.

**Santé et prévoyance.** Il faudra un avenant portant sur l'augmentation pour la complémentaire santé.

Un flyer *SOLIMUT* (prévoyance) a été distribué auprès des adhérent.e.s.

**Prochaine Commission Nationale Paritaire : le vendredi 18 mai 2018.**

oOo